

Délibération n°65/14112024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : F. DIAZ (pouvoir à J.-C. MICHAUD)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : D. METZGER

Convocation du 7 novembre 2024

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il soit institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

Titulaires

1. Sylvain VALLON
2. Nadine BAUSSAND
3. Paola DI BILIO
4. Aurélie BONNAFOUX
5. Philippe BERNARD
6. Christophe LEVA
7. Célia SCORDEL
8. Didier FRANZIN
9. Armelle BONY
10. Catherine COLSON
11. Stéphanie MESNIER (FROLIN)
12. Aïda CANAPLE
13. Christian LEONARDI
14. Murielle CHAUVIN
15. Michel CALIBET
16. Valérie CAZAUX

Suppléants

17. Christian PELLERIN
18. Véronique CAPUZZI
19. Jean-Luc BENIS
20. Jacqueline MARTIN-GRAND
21. Christine THEVENON
22. Frédérique BRUN
23. François DIAZ
24. Anne-Marie METZGER
25. Jean-Claude MICHAUD
26. Marc ESCOT
27. Raymond CONTARD
28. Gian-Carlo VISCI
29. Alain BALMAIN
30. Isabelle LORDEY
31. Isabelle LAFONT
32. Jean-Charles CAPELLI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la liste des candidats titulaires et suppléants telle qu'indiquée dans la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20241114-65_14112024-DE

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 15 novembre 2024**



Détail des votes :

- Pour: 19
- Contre: 0
- Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20241114-65_14112024-DE